

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS

SEANCE DU 29 JUIN 2022

N° de délibération : 16/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du comité syndical du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Saint-Léger-Des-Vignes, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le quorum a été fixé, selon le V de l'article 10 de la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, au tiers des membres présents (soit 17 personnes). De plus, chaque élu pouvait être porteur de deux pouvoirs.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 21 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2022
VOTE	POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Pierre BILLARD, Isabelle BONNICEL, Sylvain COINTAT, Françoise CROTTET-FIGEAT, François DIOT, Sylvie FAVERIAL, Christophe FRAGNY, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Julien JOUHANNEAU, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Dominique MAURIN, Michel MONET et Anne WOZNIAK

Étaient présents en tant que suppléants :

Jean-Luc CLEAU (CC Les Bertranges), Patrick RAPEAU (CC Cœur de Loire) et Pascale SIMONNET (CC Sud Nivernais)

Étaient représentés (pouvoirs) :

Philippe CORDIER a donné pouvoir à Fabrice BERGER
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Julien JOUHANNEAU
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Emmanuel LOCTIN
Françoise HERVET a donné pouvoir à Isabelle KOZMIN
Jacques MERCIER a donné pouvoir à Michel MONET
Yves RAVET a donné pouvoir à Sylvain COINTAT
Olivier SICOT a donné pouvoir à Dominique MAURIN
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Eric GUYOT
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER

Monsieur Christophe FRAGNY est nommé secrétaire de séance.

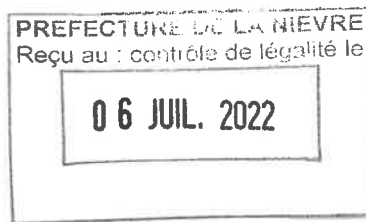
OBJET :
Approbation du PV du Comité Syndical du 07 mars 2022

Le Président propose d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 07 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **approuve le procès-verbal du comité syndical du 07 mars 2022.**

Le Président,
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 29 juin 2022